

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

**EXCUSES** : Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

## 2013 – 103 : VŒU LIGNE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE POITIERS – LIMOGES

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que les préfets de la Haute-Vienne et de la Vienne ont décidé d'ouvrir l'enquête publique relative au projet de réalisation de la Ligne ferroviaire à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges. Celle-ci est préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la ligne et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme correspondants

Aujourd'hui, alors que le Nord de la France est bien desservi, que le Sud Est, l'Est et l'Ouest ont eu la réponse à leurs attentes et que le Sud Ouest sera bientôt dotée de la grande vitesse ferroviaire, il apparaît qu'une grande partie du Centre Ouest reste à l'écart et que cela pourrait conduire à une fracture territoriale. Le barreau Poitiers-Limoges constitue la réponse appropriée pour la dynamisation et le désenclavement de ce territoire.

Monsieur le Président souligne que ce projet permettra d'optimiser la liaison avec Paris, d'avoir accès au réseau européen de la grande vitesse ce que ne permet pas l'arrivée en gare d'Austerlitz et qu'il intervient à une période où notre activité économique doit être soutenue, un outil indispensable pour notre tissu industriel et nos entreprises.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 0 contre et 12 abstentions**

**Soutient** la réalisation de ce projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Poitiers – Limoges,

**Demande** une réalisation rapide de cette infrastructure qui représente un enjeu majeur pour le territoire et son développement économique.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Accueil | Administration | Préférences | Aide  
Déconnexion  
Actes en cours    Création d'acte    Recherche

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

### Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : VOEU LIGNE FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE POITIERS- LIMOGES

---

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

---

Numéro de l'acte : 2013-103 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-103-DE

---

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions